***Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne***
**de l'abbé Alphonse Angot**

## **Chênes-Secs** (les) - Tome I

**Chênes-Secs** (les), vill., c^ne^ de *Changé,* à 4 kil. N.-O. du bourg. — S'y entrecroisent les routes départementales de Laval à Ernée et de Laval à Fougères ; y aboutissent les chemins vicinaux de Changé et du Genest. — *Capella des Chesnessais,* 1510 (Lib. fundat., t. VI). — *Chesnes-Saicts, Chesnesays,* XVI^e^ s. — *Le bourg des Chesnesées,* XVII^e^ s. — *Sainte-Barbe des Chesnesées,* vill., chapelle fondée, hôtellerie (Jaillot). — *Chênes-Sec,* vill. et chap. (Cassini). — Assemblée à la fête de saint Gilles (1^er^ septembre), qui attirait autrefois un grand nombre de pèlerins. Il y avait messe solennelle. Jean Rebuffé, mort en 1510, ordonna par testament de construire une chapelle aux Chênes-Secs et d'y fonder, « en l'honneur de madame sainte Barbe », trois messes par semaine. Jeanne de Brèves, veuve du défunt, par acte passé devant Guillaume Le Doyen, le 16 février 1510 (v. s.), dota le bénéfice du lieu de la Mardelle et d'autres rentes, réservant le patronage au possesseur de la Grand'Maison. Les revenus, charges déduites, s'élevaient à 430 ℔ en 1790. La chapelle, vendue nat^t^ pour 150 ℔ le 21 mars 1793, fut rendue au culte après la Révolution. On songea même à y assurer le service religieux pour les habitants du voisinage, mais ce projet échoua. La chapelle, dont le chœur à pans coupés se présente dans l'angle des deux routes, sert de maison d'habitation ; la statue de saint Gilles est accrochée à une maison du village ; d'assemblée subsiste sans aucun souvenir religieux. — En janvier 1847, une émeute occasionnée par la cherté du grain eut lieu au village.

Parmi les *chapelains* : Guillaume *Mordret,* 1510, 1542, fonda dans la chapelle une quatrième messe du Saint-Nom de Jésus, laissant à ses successeurs « le coffret, le libvre et les ornemens estans en l'église de Changé ». — Jérôme *Rebuffé,* prieur de Montigny, au diocèse de Chartres, 1562. — René *Davost,* de Laval, 1688-1707 ; comme le curé de Changé prétendait avoir le droit de chanter la grand'messe, de lire les évangiles aux pèlerins et de prendre les offrandes le jour de la Saint-Gilles, le chapelain « dépouilla l'hautel, fit oster la corde de la cloche et ferma la porte ; ce qui causa un grand trouble ». — Isaac *Gigault,* 1724, 1738, fit statuer judiciairement que les deux tiers des offrandes de la Saint-Gilles lui appartiendraient et le tiers seulement au curé. — Jean-François *Périer,* dernier titulaire, 1771-1790.

Guiller, *Recherches sur Changé,* t. I, p. 305. — *Insin. eccl.*